

## **« MUTATIONS » FORMULAIRE NATIONAL**

**Article 11 du Règlement Intérieur :**

A - Durant la période de mutation, fixée du **1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre**, le licencié UFOLEP désirant changer d'association **fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs pratiques sportives** dans l'association de son choix, **sans autre procédure et sous réserve qu'il en ait averti son association précédente, par courrier, à l'aide du formulaire de mutation national type disponible dans les délégations....**

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre**

**1/ L'intéressé**

Nom : ..... Prénom : ..... N° de licence : .....

Licencié UFOLEP dans l'association : ..... Date de naissance : .....

**Informe le président de sa décision de quitter l'association**

Pour le(les) motif(s) suivant(s) : .....

.....

Date et Signature

*N.B. – L'intéressé devra adresser une copie au comité départemental UFOLEP concerné*